

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MULHOUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil d'Administration du 14 novembre 2024**

12 administrateurs présents (15 en exercice, 1 procuration, 2 excusés)

DELIBERATION N° 2023-88

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 (ADM/7.10.2/88)

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) chaque année dans les collectivités et établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Ce débat a lieu au sein du Conseil d'Administration dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (BP), avec la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), dont il est pris acte dans une délibération spécifique.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a en outre créé de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Enfin, l'article 13 de la loi de Programmation des Finances Publiques 2018 - 2022 impose aux collectivités et établissements publics, à l'occasion de la présentation du rapport, d'afficher leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de leur besoin de financement.

Le rapport porte sur les orientations budgétaires de l'exercice en cours, les dépenses de personnel, les engagements pluriannuels pris par le CCAS, ainsi que, le cas échéant, sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport annexé précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action du CCAS pour le prochain exercice budgétaire, et a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- approuve les orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2025

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME

Madame le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Michèle LUTZ

.

PJ : 1



Centre Communal
d'Action Sociale

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

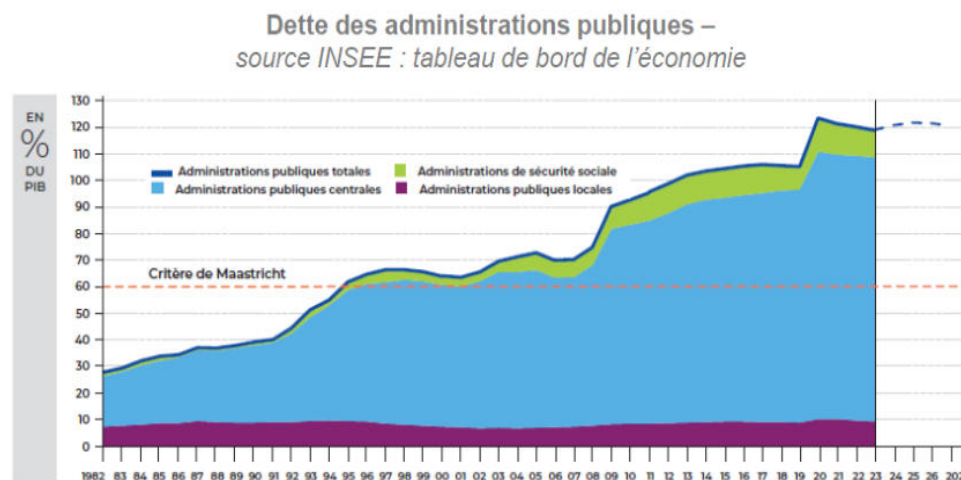
CA DU 14 NOVEMBRE 2024

Le contexte national :

Le texte du projet de loi de finances pour 2025 (PLF 2025) a été mis en ligne le jeudi 10 octobre 2024 sur le site de l'Assemblée nationale (AN). Ce projet de loi initial n° 324 sera discuté en séance publique à l'AN à partir du 21 octobre 2024. Le vote sur la première partie a eu lieu le mardi 29 octobre. Ce texte met en avant un effort budgétaire structurel massif de 60 Mds€/an impératif dès 2025 pour contenir le déficit public.

Le dérapage des comptes publics oblige à un effort structurel massif :

- ✓ Le ralentissement de l'économie en 2023 a conduit à un creusement du déficit public de l'Etat au 3^{ème} rang le plus élevé de l'Union Européenne
- ✓ La dette publique s'élève à 109,9% du PIB
- ✓ **Conséquence** : dégradation de la notation de la France et procédure pour déficit excessif engagée par la Commission Européenne en juillet 2024 qui entraînent un risque de dégradation des taux d'intérêt obtenus par la France et d'amende de 3Mds€



Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

Notation financière de la France – Standard & Poor's

2010	AAA	▶
2011	AAA	▶
2012	AAA	▶
2013	AA+	▼
2014	AA	▶
2015	AA	▶
2016	AA	▶
2017	AA	▶
2018	AA	▶
2019	AA	▶
2023	AA-	▼

I- LES TENDANCES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le budget 2023 représente le premier exercice budgétaire complet du CCAS de Mulhouse et peut être considéré comme la base de travail des futurs exercices comptables.

Sans anticiper sur le vote formalisé du Compte Administratif 2024 qui interviendra en juin prochain, la tendance qui se dégage fait apparaître les résultats suivants :

- un taux de réalisation des dépenses de fonctionnement de 92 %
- un taux de réalisation des recettes de fonctionnement de près de 101 %, tenant compte de l'ajustement de la subvention de la Ville de Mulhouse, qui vient équilibrer le budget du CCAS de Mulhouse.

Cette gestion permet d'escompter un **résultat global d'environ 213 000 €**, suffisant pour couvrir les décalages de versement de participations financières tout en maintenant le niveau des aides accordées aux Mulhousiens.

Entre 2023 et 2024, nous constatons une nette augmentation des dépenses liées au versement des secours aux Mulhousiens avec +19% des aides versées.

I- LES TENDANCES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Dans un contexte où les recettes des communes sont en constante diminution, il est indispensable pour le CCAS de :

- continuer à prioriser ses actions,
- poursuivre ses efforts de gestion par l'optimisation des dépenses,
- adapter l'organisation de ses services aux ressources disponibles,
- rechercher systématiquement des financements extérieurs afin de conserver une situation financière saine,
- veiller à un dialogue de gestion serein avec la Ville et l'ensemble des financeurs publics et/ou privés.

SUIVI DU BUDGET DU CCAS DE MULHOUSE



Centre Communal
d'Action Sociale

		BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 24	CA estimatif	BP 2025 ESTIME
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 979 267,00 €	1 659 800,66 €	4 134 907,34 €	3 739 087,65 €	4 494 356,93 €	4 282 327,64 €	4 422 565,00 €
CHAPITRE 11 : charges à caractère général		436 743,00 €	274 016,88 €	765 306,00 €	612 734,62 €	887 450,00 €	753 200,00 €	786 500,00 €
ADMINISTRATION		181 930,00 €	107 568,42 €	377 908,00 €	286 239,96 €	402 000,00 €	332 000,00 €	369 900,00 €
SOLIDARITE SECOURS ET INSERTION		51 863,00 €	44 280,08 €	109 090,00 €	103 177,50 €###	106 000,00 €	105 650,00 €	129 600,00 €
FAMILLE PARENTALITE PREVENTION		37 634,00 €	25 579,69 €	69 768,00 €	55 620,70 €###	103 950,00 €	97 450,00 €	91 500,00 €
SANTE SENIORS ET HANDICAP		165 316,00 €	96 588,69 €	208 540,00 €	167 696,46 €	275 500,00 €	218 100,00 €	195 500,00 €
CHAPITRE 12 : charges de personnel et frais ass		1 304 656,00 €	1 235 362,26 €	2 842 394,34 €	2 746 729,34 €###	3 071 306,93 €	3 000 000,00 €##	3 130 000,00 €
CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante		237 868,00 €	150 421,52 €	522 807,00 €	378 499,11 €###	521 000,00 €	514 527,64 €	493 694,00 €
ADMINISTRATION		324,00 €	324,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €###	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
SOLIDARITE SECOURS ET INSERTION		237 544,00 €	150 097,52 €	513 857,00 €	370 288,11 €###	512 000,00 €	506 500,00 €	485 194,00 €
FAMILLE PARENTALITE PREVENTION		0,00 €	0,00 €	950,00 €	211,00 €###	1 000,00 €	27,64 €	500,00 €
CHAPITRE 042 : Opérations Ordre de Transfert		0,00 €	0,00 €	4 400,00 €	1 124,58 €###	14 600,00 €	14 600,00 €	12 371,00 €
total dépenses de fonctionnement par services	ADMINISTRATION	1 486 910,00 €	1 343 254,68 €	3 232 702,34 €	3 042 093,88 €	3 495 906,93 €	3 354 600,00 €	3 520 271,00 €
	SOLIDARITE SECOURS ET INSERTION	289 407,00 €	194 377,60 €	622 947,00 €	473 465,61 €	618 000,00 €	612 150,00 €	614 794,00 €
	FAMILLE PARENTALITE PREVENTION	37 634,00 €	25 579,69 €	70 718,00 €	55 831,70 €	104 950,00 €	97 477,64 €	92 000,00 €
	SANTE SENIORS ET HANDICAP	165 316,00 €	96 588,69 €	208 540,00 €	167 696,46 €	275 500,00 €	218 100,00 €	195 500,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 979 267,00 €	1 659 800,66 €	4 134 907,34 €	3 739 087,65 €	4 494 356,93 €	4 282 327,64 €	4 422 565,00 €

		BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023 estimatif	TOTAL DOTATION 24	CA estimatif	BP 2025 VOTE
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 979 267,00 €	1 967 998,00 €	4 134 907,34 €	4 163 276,58 €	4 494 356,93 €	4 071 897,00 €	4 422 565,00 €
CHAPITRE 70 : produits de services, domaines, ventes		2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	1 196,20 €	2 500,00 €	1 229,00 €	1 000,00 €
SOLIDARITE SECOURS ET INSERTION		2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	1 196,20 €	2 500,00 €	1 229,00 €	1 000,00 €
CHAPITRE 74 : Dotations et participations		1 976 517,00 €	1 967 998,00 €	3 859 210,00 €	3 888 883,04 €	4 067 668,00 €	4 070 668,00 €	4 421 565,00 €
ADMINISTRATION		1 525 000,00 €	1 525 000,00 €	2 632 861,00 €	2 646 701,04 €	2 544 000,00 €	2 558 000,00 €	2 690 000,00 €
SOLIDARITE SECOURS ET INSERTION		119 000,00 €	256 941,00 €	795 382,00 €	740 615,00 €	880 045,00 €	869 045,00 €	904 000,00 €
FAMILLE PARENTALITE PREVENTION		135 007,00 €	136 595,00 €	262 707,00 €	336 282,00 €	442 258,00 €	442 258,00 €	623 700,00 €
SANTE SENIORS ET HANDICAP		197 510,00 €	49 462,00 €	168 260,00 €	165 285,00 €	201 365,00 €	201 365,00 €	203 865,00 €
CHAPITRE 77 : produits exceptionnels		250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOLIDARITE SECOURS ET INSERTION		250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002 AFFECTATION DU RESULTAT				273 197,34 €	273 197,34 €	424 188,93 €	424 188,93 €	0
total Recettes de fonctionnement par services	ADMINISTRATION	1 525 000,00 €	1 525 000,00 €	2 906 058,34 €	2 646 701,04 €	2 968 188,93 €	2 558 000,00 €	2 690 000,00 €
	SOLIDARITE SECOURS ET INSERTION	121 750,00 €	256 941,00 €	797 882,00 €	741 811,20 €	882 545,00 €	870 274,00 €	905 000,00 €
	FAMILLE PARENTALITE PREVENTION	135 007,00 €	136 595,00 €	262 707,00 €	336 282,00 €	442 258,00 €	442 258,00 €	623 700,00 €
	SANTE SENIORS ET HANDICAP	197 510,00 €	49 462,00 €	168 260,00 €	165 285,00 €	201 365,00 €	201 365,00 €	203 865,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 979 267,00 €	1 967 998,00 €	4 134 907,34 €	3 890 079,24 €	4 494 356,93 €	4 071 897,00 €	4 422 565,00 €
Excédent de l'exercice		0,00 €	308 197,34 €	0,00 €	150 991,59 €	0,00 €	-210 430,64 €	0,00 €
Résultat global (avec reprise résultat n-1)					424 188,93 €		213 758,29 €	



Centre Communal
d'Action Sociale

II. EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2025

A. Les recettes de fonctionnement

Pour 2025,

- de nouvelles subventions seront sollicitées afin de permettre le déploiement de nouvelles actions ou le développement de l'existant
- Nouveauté : la mise en place d'un dialogue de gestion trimestriel avec la Ville de Mulhouse permettra d'analyser l'impact des réalisations budgétaires sur la subvention d'équilibre attribuée par la Ville de Mulhouse au CCAS.

De manière générale, il faut noter également la complexité d'estimation des ressources en année N+1 puisqu'une grande partie des subventions provient de réponses à des Appels A Projets dont les assiettes de financement et les axes stratégiques ne sont pas connus par avance.

On notera également la complexification des échanges avec les partenaires financiers (dialogue de gestion, AAP, bilans intermédiaires, bilans financiers ...).

Nos partenaires financiers



II. EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2025

B. La nécessité constante de contenir les dépenses de fonctionnement

Globalement les prévisions budgétaires 2025 sont à la stabilisation des dépenses avec la prise en compte de contraintes particulières :

- La hausse des aides à verser aux Mulhousiens compte tenu de la paupérisation et du vieillissement de la population,
- La hausse des charges de personnel estimée tenant compte de la valorisation des salaires pour les agents de la collectivité (RIFSEPP) et de la nécessaire évolution du nombre d'agents afin d'améliorer la qualité de service aux usagers.

Compte-tenu des missions du CCAS, de l'augmentation du taux de pauvreté à Mulhouse (de 33 à 36% entre 2021 et 2024), du vieillissement de la population mulhousienne, de la situation économique et du pouvoir d'achat en baisse pour de nombreux ménages, l'enjeu est de garantir un équilibre entre les besoins grandissant de la population et les moyens humains et financiers à prévoir pour y répondre au mieux.

II. EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2025

C. Trois projets identifiés qui nous l'espérons aboutiront en 2025 :

- L'identification d'un lieu permettant d'accueillir dans un même site l'ensemble des services, agents et des publics accueillis au CCAS,
- La création d'un poste de Chef de projets transversaux et de développement,
- La mise en place d'un standard téléphonique pour le CCAS et plus spécifiquement pour le service Solidarité, Secours et Insertion.

II. EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2025

D. Evolution des dépenses par Service

➤ **Administration générale du CCAS**

- Stabilisation des dépenses de charges à caractère général avec des prévisions RH tenant compte d'un taux de vacance de poste de 10% et d'une hausse de 4% des salaires en raison de la mise en place du RIFSEPP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel),
- Arrivée de la Cheffe de projet Qualité de l'aide alimentaire le 1^{er} décembre 2024 qui favorisera la mise en œuvre concrète du projet d'amélioration de la qualité de l'aide alimentaire, un des chantiers prioritaires issus de Mulhouse Solidaire. Un projet transverse à l'amélioration de la santé des Mulhousiens et à l'accès à l'alimentation des plus démunis. Poste financé par l'Etat (Commissaire à la pauvreté) pour 24 mois.

➤ **Service « Solidarité, Secours et Insertion »**

- Augmentation des dépenses estimées de près de 15% afin de garantir la prise en compte des frais d'obsèques pour les personnes dépourvues de ressources et le versement des secours,
- Projet de création d'un 3^{ème} poste en charge du logement s/c de garantir le financement FSE,
- Amélioration du process d'accueil des sinistrés.

II. EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2025

➤ **Service « Santé, Seniors et Handicap »**

- Augmentation des crédits liés à l'organisation de la « Fête de Noël des Aînés » de Mulhouse : + 18 000 €
- Maintien du budget pour l'organisation du « Mois du Cerveau » : 8 500 €
- Nouveaux projets effectifs : « Et si on mangeait mieux » et « Santé sexuelle »
- Projets en cours d'élaboration (axes stratégique CCAS et CLS 3) : création et animation d'un réseau de repérage de personnes âgées isolées (Entour'Age), mobilisation des habitants des quartiers prioritaires en faveur de leur santé : unité mobile de dépistage et habitants relais en santé et maison des 1000 premiers jours.

➤ **Service « Famille, Parentalité et Prévention »** : particularité de fonctionner sur le calendrier des écoles avec la nécessité de programmer des actions sur l'année scolaire. Les dépenses sont validées en cours d'année selon les subventions accordées par les différents financeurs

- En projet (*sous réserve d'obtention du financement Etat*) : recrutement de 2 agents pour mettre en œuvre les projets « Accro Scol » (favoriser la réussite éducative et prévenir le décrochage scolaire) et « Insertion Pro ORE » (améliorer l'accès à l'emploi et à la formation de jeunes entre 15 et 30 ans en rupture avec les institutions, notamment dans les quartiers prioritaires de la Ville).

III. EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL 2024 ET EVOLUTION PREVISIONNELLE 2025

E. La masse salariale du CCAS

Par nature, la masse salariale est une ressource qui doit s'apprécier au regard de la performance des politiques publiques. Sa bonne adéquation (qualification, grade, compétences) aux missions à remplir conditionne, en effet, l'efficacité de la dépense. Mais, c'est aussi une charge au regard des budgets. La masse salariale, dans le contexte global des finances publiques représente une part substantielle des dépenses de fonctionnement.

Pour le CCAS de Mulhouse, le chapitre 012 (dépenses liées aux rémunérations) représente 68 % du budget global en 2024. La maîtrise des dépenses de personnel reste donc une nécessité.

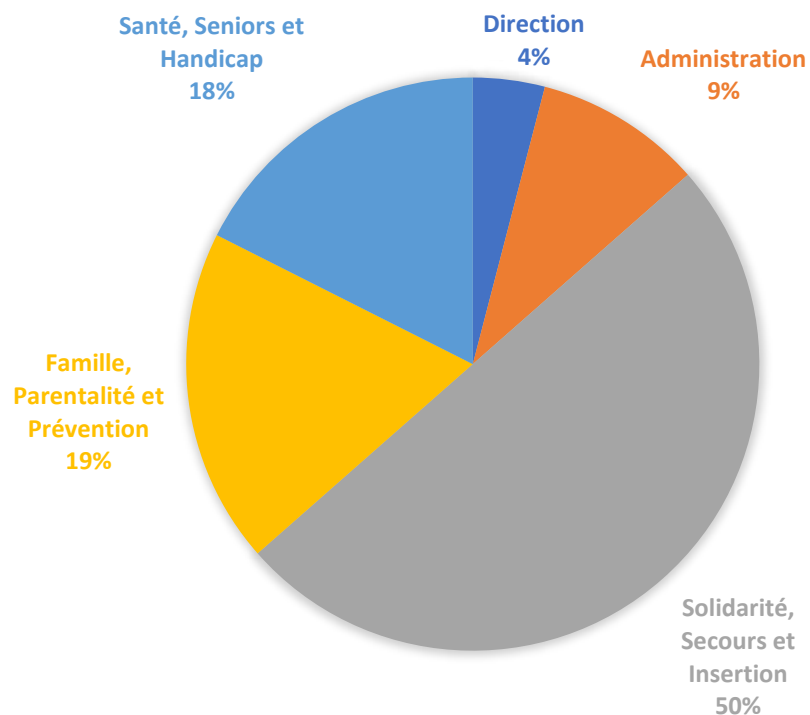
L'évolution du personnel doit tenir compte à la fois de :

- la nécessaire maîtrise de la masse salariale avec un volume d'emplois nécessaires pour poursuivre le niveau et la qualité de service à la population
- une gestion des ressources humaines intégrant une approche métier, concours, mobilité interne, avancement et dialogue social,
- des souhaits d'évolution des missions et des actions du CCAS de Mulhouse.

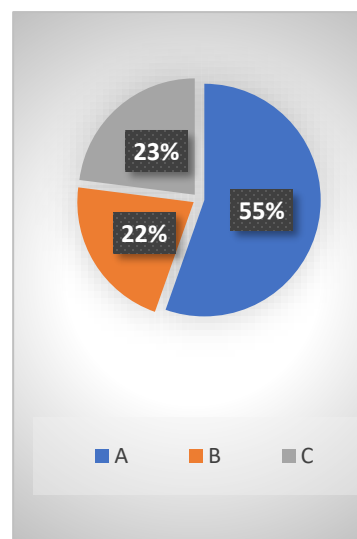
III. EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL 2024 ET EVOLUTION PREVISIONNELLE 2025

1. Evolution de la masse salariale du CCAS

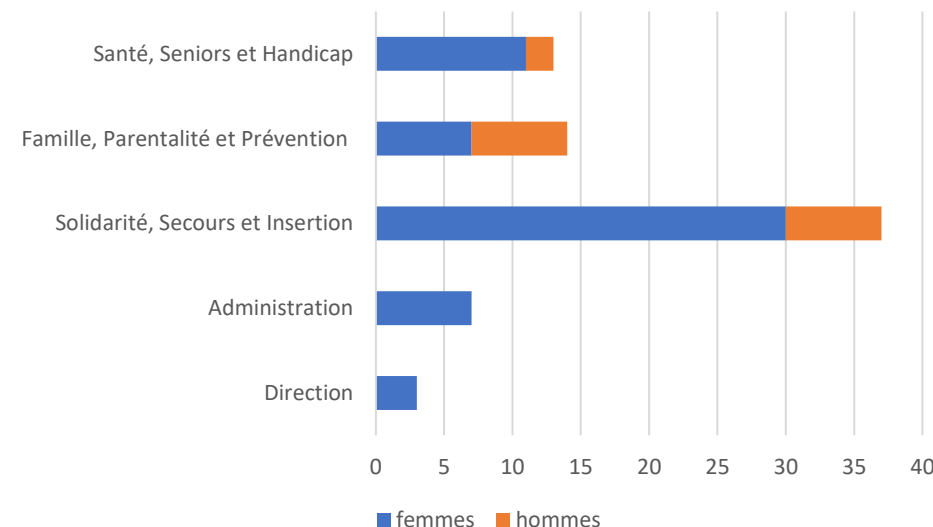
L'état des emplois du CCAS de Mulhouse en octobre 2023 comporte 74 postes, soit 5 postes de plus qu'en 2023.



Répartition des agents mis à disposition par la Ville de Mulhouse par service (selon état des emplois en octobre 2024)



Répartition des agents par catégorie



III. EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL 2024 ET EVOLUTION PREVISIONNELLE 2025

En plus de l'évolution naturelle des charges salariales citée précédemment, l'exercice 2025 doit intégrer :

- L'effet de noria et le glissement vieillissement technicité,
- La refonte du régime indemnitaire intitulé RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel au sein de la Fonction Publique) conduit à lier le régime indemnitaire de chaque agent à ses fonctions et non plus son grade, et répond à une volonté d'harmonisation et de simplification de l'architecture indemnitaire en la rendant plus objective, plus cohérente et plus lisible. Ce dispositif tend à valoriser les fonctions exercées par les agents par rapport à des critères d'encadrement, de technicité et de sujétions

Le RIFSEPP est constitué de deux parts cumulables :

- Une part fixe mensuelle = indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises (IFSE) liée aux fonctions et à l'expérience,
- Une part variable annuelle = complément indemnitaire annuel (CIA) liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.



III. EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL 2024 ET EVOLUTION PREVISIONNELLE 2025

2. Perspectives de créations de postes en 2025 :

- 1 chef de projet transversaux et de développement
- 1 travailleur social pour la lutte contre le mal logement
- 1 conseiller en insertion professionnelle
- 1 travailleur social pour la lutte contre le décrochage scolaire
- 1 coordinateur dans le cadre de la lutte contre l'isolement des seniors



CONCLUSION

Le CCAS fait l'objet d'une gestion rigoureuse qui lui permettra cette année encore de dégager des excédents.

Ce résultat ne pourrait être possible sans les efforts considérables consentis par les agents du CCAS qui parviennent à atteindre les objectifs qui leur sont fixés dans un contexte de plus en plus contraint.

A ce titre, il convient de les remercier pour leur engagement et leur implication au quotidien pour garantir des services de qualité aux Mulhousiens.

Il conviendra en 2025 de poursuivre les efforts sur la section de fonctionnement en veillant notamment à la maîtrise de la masse salariale qui constitue le poste le plus important du budget et de poursuivre les efforts de recherche de financements, seul levier pour développer une politique volontariste.